



359/25

DECISION

08 SEP. 2025

La Directrice Générale de l'Agence Urbaine de Rabat-Salé ;

- Vu le dahir portant loi n° 1-93-51 du 22 Rabia I 1414 (10 septembre 1993) instituant les Agences Urbaines ;
- Vu le décret n° 2-93-67 du 4 Rabia I 1414 (21 septembre 1993) pris pour l'application du dahir susvisé ;
- Vu le décret n° 2-93-888 du 6 hijja 1414 (17 mai 1994) relatif à l'Agence Urbaine de Rabat-Salé ;
- Vu le règlement provisoire régissant le personnel de l'Agence Urbaine de Rabat-Salé ;
- Vu la circulaire de Monsieur le Chef du Gouvernement n° 24/2012 du 6 dhou al-hijja 1433 (22 octobre 2012) relative aux procédures de recrutement dans les Etablissements et les Entreprises publics ;
- Vu la loi cadre modificative n°1/2025 du personnel de l'Agence Urbaine de Rabat-Salé au titre de l'année 2025 ;
- Vu les nécessités de service.

Décide

Article 1 : L'Agence Urbaine de Rabat-Salé lance un concours pour le recrutement d'un Chauffeur.

Article 2 : Les missions relatives au poste à pourvoir, ainsi que les conditions requises sont précisées dans la fiche de poste en annexe.

Article 3 : Les candidats dont les dossiers répondent aux conditions de candidature seront convoqués pour participer au concours qui comprendra une épreuve écrite et une épreuve orale.

Article 4 : Les intéressés doivent adresser leurs dossiers de candidature, sous une enveloppe fermée portant le nom, prénom et l'intitulé du poste pourvu par voie postale ou au Bureau d'ordre, à l'Agence Urbaine de Rabat-Salé, sise à angle Avenue AL Araar et rue Al Jaouz, Secteur 16, Hay Ryad, Rabat, B.P 2006, **au plus tard, le 26 septembre 2025 à 16 heures** (cachet de la poste fait foi).

La présente décision, la liste des candidats admis à passer l'épreuve écrite, la liste des candidats admis à passer l'épreuve orale, la liste nominative des candidats admis définitivement et la liste d'attente seront affichées sur le portail **www.emploi-public.ma** et sur le site web de l'Agence Urbaine de Rabat-Salé **www.aurs.org.ma**.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
DE L'AGENCE URBAINE
DE RABAT-SALÉ
A.U.R.S. Khaddouj GUENOU





ANNEXE FICHE DE POSTE

POSTE : CHAUFFEUR

1 CONDITION DE PARTICIPATION :

L'Appel à candidature est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre âgé de 45 ans au plus ;
- Titulaire d'un permis de conduire catégorie B.

2 PROFIL DU POSTE :

Avoir au moins un niveau baccalauréat.

3 EXPERIENCES PROFESSIONNELLES :

Avoir une expérience de cinq ans minimum.

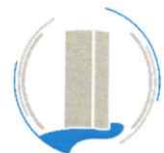
4 COMPETENCES ET QUALITES REQUISES :

- Dynamisme, motivation, sérieux et esprit d'initiative ;
- Ecoute et capacité de dialogue ;
- Grande capacité d'intégration et de travail en équipe ;
- Disponibilité, ponctualité, autonomie dans l'organisation du travail et mobilité géographique ;
- Maîtrise du code de la route ;
- Connaissance de la situation géographique des régions ;
- Capacité physique et une bonne vision ;
- Savoir effectuer l'entretien de premier niveau : vérification de la pression des pneus, des niveaux d'huile et de liquide de lave-glace, etc.
- Capacité à détecter les dysfonctionnements et gérer le suivi des réparations.

5 DESCRIPTION DU POSTE :

- Assurer le transport des personnes et du courrier de l'Agence ;
- Veiller à l'entretien du véhicule et à la bonne tenue des documents du bord ;
- Veiller au respect des délais, des itinéraires et du code de la route ;
- Elaborer les comptes rendus d'activité à la hiérarchie.

../.





6 DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature portant l'intitulé du poste, faisant ressortir l'adresse mail et le numéro du téléphone du candidat ;
- Un Curriculum Vitae (CV) bien détaillé avec photo (compétences, formation, parcours académique et professionnel) ;
- Une copie de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ;
- Une copie du Baccalauréat ou l'attestation d'études au lycée (niveau Bac) ;
- Une copie du permis de conduire ;
- Une copie des attestations de travail justifiant l'expérience ;
- Une attestation détaillée des déclarations des salaires octroyée par la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale pour les candidats issus du secteur privé.

5

